



### sommaire

**p.1**

En 2021 : ensemble continuons à faire progresser nos droits.

**p.2**

L'UNSA favorable à l'indemnisation des frais de repas pour les télétravailleurs.

**p.3**

Barème des cotisations annuelles 2021.

# BONNE ANNÉE !



Toute l'équipe UNSA CDC  
vous présente ses meilleurs voeux.

## Ensemble continuons à faire progresser nos droits !

En ce début d'année 2021, l'UNSA souhaite que le dialogue social permette d'aboutir à de nouvelles conquêtes sociales en lien avec les évolutions du monde du travail de demain !

En premier lieu, l'UNSA vient d'écrire au Directeur général pour que les négociations du prochain accord-cadre pour la période 2022-2024 s'ouvrent bientôt, avec l'objectif d'aboutir à un accord en septembre 2021, afin que les personnels puissent se projeter sereinement dans leur choix personnel.

De même, l'UNSA demande que l'accord QVT/Télétravail aille encore plus loin sur le nombre de jours « libres d'utilisation ». L'UNSA propose, en complément du télétravail fixe (de 1, 2 ou 3 jours), la possibilité pour tous les personnels d'avoir 135 jours flottants par an sur la base du volontariat.

Enfin, l'indemnisation des frais de repas pour tous les télétravailleurs doit être prise en compte sous la forme d'attribution de tickets restaurants par exemple.

En 2020, au regard de la crise sanitaire que nous vivons, la Direction générale a réalisé plus de 12 millions d'euros d'économie, il en sera de même en 2021, voire plus. Elle a les moyens de financer les demandes formulées par l'UNSA !

***Vous pouvez compter sur l'UNSA pour défendre vos intérêts !***



## L'UNSA favorable à l'indemnisation des frais de repas pour les télétravailleurs !

Avec la crise sanitaire actuelle que nous traversons, le monde du travail change, évolue à grand pas et continuera d'évoluer dans les années à venir. Le travail à distance se développe, à son domicile, d'un tiers lieu, en France, en Europe et dans le Monde.

### **La question de l'indemnisation des frais de repas des télétravailleurs se pose donc !**

Aujourd'hui, à la Caisse des Dépôts, seuls les personnels affectés en Directions régionales bénéficient de tickets restaurants vu le manque de restauration collective sur site. Les personnels des DR continuent de percevoir des tickets restaurants lorsqu'ils exercent leur activité en télétravail.

Suite à l'accord QVT que nous venons de signer majoritairement (UNSA - CFDT - CGC) le télétravail sur 1, 2 ou 3 jours va s'accroître, ainsi que le travail à distance libre (TOD).

Nul doute que la Direction générale qui actuellement fait des choix de nouveaux immeubles à Bordeaux, Angers et en Ile-de-France avec le projet Ivry 2025 intégrera une restauration différente dans les mois et années à venir sur les nouveaux sites.

### **C'est dans ce contexte que l'UNSA revendique aujourd'hui une indemnisation des frais de repas pour tous les personnels qui exercent leurs fonctions en télétravail.**

La Direction fait actuellement d'énormes économies sur les lignes budgétaires affectées à ce poste. Pour l'UNSA une redistribution doit être mise en place très rapidement. En effet, un repas à la maison coûte souvent bien plus cher qu'un repas pris dans un restaurant d'entreprise.

### **La mise en place de tickets restaurants pour tous devient inéluctable, mode de paiement avec lequel il sera possible de régler l'AGR !**



**L'UNSA revendique l'ouverture de négociations sur ce sujet le plus rapidement possible !**

# BARÈME DES COTISATIONS ANNUELLES 2021



PERSONNEL PUBLIC	PERSONNEL PRIVÉ	TARIF ANNUEL	PRÉLÈVEMENT EN 4 FOIS
Adjoint administratif et technique Contractuel de droit public - C	Technicien supérieur	60 €	15 €
Secrétaire administratif Contractuel de droit public - B	Attaché d'études	67 €	16,75 €
Attaché d'administration Contractuel de droit public - A	Chargé d'études A	78 €	19,50 €
Attaché principal	Chargé d'études B	89 €	22,25 €
Attaché hors classe Administrateur civil	Directeur d'études	111 €	27,75 €
Retraité		30 €	7,50 €

## Pourquoi adhérer à l'UNSA ?

**Être informé, accompagné et défendu :**

1. Vous bénéficiez d'une assistance personnelle pour votre situation.
2. Nous remontons, de manière anonyme, vos besoins ou interrogations dans les différentes instances (Comités uniques, CSSCT, réunions des Délégués du personnel, etc.).
3. Nous vous accompagnons lors de la préparation de l'EPA.
4. Nous vous conseillons pour votre dossier de promotion.
5. Vous bénéficiez d'informations privilégiées sur les dossiers d'actualité.
6. Cela vous permet d'élargir votre réseau professionnel.

L'adhésion à notre syndicat est confidentielle.



Une attestation fiscale vous sera envoyée à votre domicile après paiement de votre cotisation. Les nouveaux adhérents recevront une carte syndicale.

**Le montant de la cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66%.**



Plus que jamais à vos côtés



GROUPE CDC



Bulletin d'information des personnels publics et privés  
UNSA Caisse des Dépôts  
56 rue de Lille, 75007 Paris.  
Directrice de la publication : Salomé Vaillant  
Rédacteur en chef : Jorge Ricardo  
Conception : Vincent Arquer  
Imprimerie CDC

